

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-3/11

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie  
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

---

**OBJET :** Liaison Meaux-Roissy - barreau RN 3-RN2. Construction de deux ponts-routes PI 12 et PI 14. Convention avec la SNCF agissant au nom et pour le compte de RFF, pour le financement de la sécurité ferroviaire et des travaux connexes.

La construction des deux ponts-routes « PI 12 » et « PI 14 » prévus dans le projet de barreau RN 2 - RN 3 de la liaison Meaux-Roissy nécessite d'une part des interceptions de circulation ferroviaire et des prestations de sécurité ferroviaire, d'autre part des travaux connexes préalables sur le domaine ferré de Réseau Ferré de France. Le projet de convention à intervenir avec la SNCF, agissant au nom et pour le compte de RFF définit les obligations des parties, et en particulier la participation financière du Département qui s'élève à 645 670 € HT. aux conditions économiques de janvier 2007.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date 1<sup>er</sup> février 2010 « Budget primitif pour l'exercice 2010 »

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

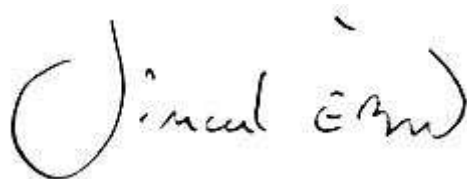
Article 1 : d'approuver les termes de la convention dont le projet figure en annexe de la présente délibération, à intervenir avec la SNCF agissant au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France relative au financement de la sécurité ferroviaire et des travaux connexes liés à la construction de deux ponts-routes « PI 12 » et « PI 14 » prévus dans le cadre du barreau RN 3 - RN 2 (liaison Meaux-Roissy) ;

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ladite convention, au nom du Département.

Article 3 : de prélever les moyens financiers correspondants sur l'opération « Liaison Meaux Roissy convention SNCF/RFF études/trx connexes » du programme « Améliorer les liaisons 2009 ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ